

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 18,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VANTS.	CIEL.
6 heur.	4 d. au-		27 pou.		
du mat.	dessus	67 deg.	10 lign.	N.-O.	Beau.
	de 0.		Beau.		
Midi...	4 d. au-	69 deg.	27 pou.	Idem.	Brum.
	dessus		10 lign.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi.	vr.	Couch.	Phases.	Age.
7 h.	0 h.	4 h.		Pleine lune.	21
4 min.	11 min.	25 min.			

Lyon, 18 novembre 1837.

REVUE DE LA SEMAINE.

Partout encore on se ressent de la fièvre électorale qui agit le pays. L'opposition a quelques morts à rendre du champ de bataille; mais de nouveaux noms ont été proclamés, de nouveaux défenseurs sont venus se ranger autour de son drapeau. L'opposition, en se voyant écartée de M. Laffitte, a jeté un cri de douleur, arraché par la conscience de la perte que par l'indignation de la vue de l'ingratitude d'un pouvoir créé par l'absence de M. Laffitte au parlement est une perte pour le pays dont il a toujours défendu les intérêts, une perte pour la chambre, si pauvre en spécialités, et qu'il aurait en matière de finances. Toutefois cette non-réélection, qui n'a été obtenue que par les plus basses intrigues, sera dans l'avenir une grande leçon pour ceux qui auraient en leurs mains les destinées d'un peuple; ils apprendront par là qu'il ne faut jamais résilier aux mains des hommes les pouvoirs qu'une révolution vous a confiés, et qu'on ne doit remettre qu'au peuple lui-même le soin de son bonheur. Tout suit la marche commune, se renouvelle, se rajeunit, et à la place de M. Laffitte vient d'asseoir M. Michel (de Bourges), à la parole hardie et énergique, à la voix tonnante, au génie emporté. Sans doute, dans les temps ordinaires, les hommes de cette sorte sont écrasés par les masses inertes des bancs parlementaires; mais qu'un orage éclate, que la France soit de nouveau jetée dans une de ces circonstances difficiles où elle est trouvée tant de fois depuis quarante ans, qu'il survienne un de ces événements qui trompent toutes les prévisions, agitent le peuple, jettent les parlements dans l'incertitude et l'irrésolution, alors le génie se lève, il apparaît, il entraîne avec lui et peuple et parlement, et arrive où il veut aller. Renforcée comme elle l'est aujourd'hui par des hommes désintéressés, jeunes, énergiques, l'opposition comprend son rôle. Que son incessante activité signale au pays tous les abus! Ses votes seront impuissants; mais que sa parole poursuive les dilapidateurs de la fortune publique, qu'elle jette les semences de la réforme, et elle attende!

Ce ne sera ni l'épée ni le pistolet, mais bien un jugement en police correctionnelle qui terminera la grande affaire Girardin. A voir le dédain superbe de cet homme et les propositions de ceux qui consentent à hasarder sa vie contre la sienne, on est saisi d'une affreuse pensée; on croit entendre le duelliste vous dire en souriant: « Tu es Carrel parce que je voulais le tuer, parce qu'il fallait le tuer... Mais vous! à quoi bon? — Eloignés de la capitale, nous ne pouvons saisir ni connaître tous les fils de ce mouvement dans cette affaire; mais nous devons décider de voir mettre ainsi les hommes à la place des armes, et les armes à la place des principes. La nomination de M. Girardin et le scandale qui en est la suite seront être quelque jour un argument en faveur de la réforme électorale.

Bien des regards se tournent aujourd'hui vers le Hanovre et le roi Ernest vient de briser avec tant d'audace la constitution; de toutes parts on s'étonne de cet acte de brutalité. Les monarches absolus applaudissent tout haut, et tout bas peuvent se défendre d'une vague crainte sur les suites que peut avoir cette tentative. Les rois constitutionnels soulevés de pitié pour un acte dangereux non moins qu'inutile, quoiqu'ils disent-ils, renverser une constitution quand il

est si facile de la faire fléchir à toutes les exigences? Pourquoi donc enclouer les canons de son ennemi quand on peut les tourner contre lui? Malgré les apparentes entraves posées à notre pouvoir, en sommes-nous moins les seuls et véritables maîtres? nos budgets sont-ils moins pesants, nos listes civiles moins rondes? Frère, tous les rois sont frères; on tourne l'obstacle et on n'essaie pas de le franchir; on arrive toujours, un peu moins vite peut-être, mais bien plus sûrement. Le vieux tory n'a pas voulu se soumettre à ces lenteurs; sa vieillesse est pressée; son orgueil n'a pu supporter l'idée de conditions entre son peuple et lui; après avoir toute sa vie prêché comme sujet l'obéissance passive, il l'ordonne comme souverain. C'est un jeu hardi où le gain ne lui donnera pas grand chose de plus, où la perte peut le renvoyer aux pieds de la jeune reine d'Angleterre. Nous saurons bientôt si les Hanovriens sont dignes de la liberté, ou si le roi Ernest les a bien jugés en leur enlevant leurs garanties.

L'Angleterre royaliste offre aujourd'hui un spectacle bizarre et digne des temps de la chevalerie. C'est la promenade triomphale d'une jeune fille qu'on a décorée du nom de reine, bien qu'elle n'ait pas la moindre science du gouvernement, qu'elle sache à peine les formules du cérémonial, partie comique et théâtrale du pouvoir, et qu'elle ignore encore quelle est sa vraie part dans ces trois pouvoirs établis sous le menton prétexte de s'équilibrer. Des aldermen vieux et tremblotants sont venus caracolier autour du carrosse, et d'une main débile offrir à la reine une épée qu'elle a daigné leur rendre après l'avoir fait tourner dans sa main avec une grâce toute particulière, disent les flatteurs. Il faut rire de ces puérilités dont le temps et la mode sont passés, et on a le droit de se moquer un peu d'un peuple grave comme les Anglais, qui s'amuse à de tels spectacles et donne ainsi la comédie à ses voisins.

A nos pertes en Afrique il faut ajouter celle du général Perregaux, mort de ses blessures. L'attention des principales cours de l'Europe est aujourd'hui tournée vers notre armée conquérante en Afrique. Les notes secrètes, les menaces indirectes, le rappel de vieilles promesses, tout est mis en œuvre pour rendre inutile la bravoure de notre armée en nous amenant à abandonner Constantine, comme nous avons abandonné Tlemcen. Cette fois l'opinion publique s'est hautement prononcée; la France a dit: Je ne veux pas que le sang de mes enfants ait été versé en vain. Il a fallu entendre enfin ce cri du pays et souscrire à ses vœux, disons mieux, à sa volonté. Nous garderons donc Constantine avec une garnison de cinq mille hommes. Déjà, assure-t-on, beaucoup de tribus ont fait leur soumission et se disposent à nouer avec nous des relations. Puissions-nous enfin, par un établissement durable, trouver en Afrique des débouchés à notre commerce! que la conservation de cette belle conquête soit la récompense de la valeur de nos soldats, le prix de tous nos sacrifices, et, dans le cas d'une guerre maritime, qu'elle assure notre suprématie dans la Méditerranée!

A MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Monsieur le ministre,

J'ai un ami qui était à Paris à l'époque de la grande fournée de vos devanciers. Ce mien ami n'était pas tout-à-fait innocent de républicanisme. MM. les pairs l'ont coffré, et c'est bien fait à eux: je ne m'en plains pas.

Il fut de ceux qui ne voulurent dire ni oui ni non sur les crimes dont on l'accusait. Il est certain que quand un accusé ne veut pas dire qu'il est innocent, c'est démontré qu'il est cou-

pable. Ne revenons plus sur ce point, car c'est chose jugée et convenue.

Cependant le roi, à l'occasion du mariage de son fils aîné, a accordé une amnistie générale à tous les condamnés politiques.

Faut-il appeler cela amnistie ou grâce? Vous l'avez appelé amnistie, et mon cœur s'en est réjoui: le bienfait devient plus doux même par les formes, c'est connu.

J'ai appris au collège (car, malgré votre impôt, j'ai été au collège), j'ai appris, dis-je, qu'une grâce suppose une condamnation et emporte toujours une idée d'humiliation et de honte. Le gouvernement, qui savait que les républicains sont de col rouge, s'est dit en lui-même: — Si je dis à ces sauvages: Baissez la tête et recevez mon pardon, ils ne feront pas comme le fier Sicambre; ils la relèveront plus haut et ne voudront pas de pardon, c'est une chose sûre et certaine.

Et alors pardonner, c'est comme si je chantais, et adieu l'enthousiasme dont nous avons besoin pour donner quelque éclat aux fêtes du mariage.

Depuis long-temps nous payons nos gouvernés par des mots. Recourons encore à un mot pour les satisfaire.

Le mot *amnistie* est fort joli. Je ne sais pas s'il vient du latin ou du grec, mais il n'a rien de malsonnant même pour une oreille de républicain. Il sera accueilli avec faveur.

Et il l'a été, car l'amnistie est plutôt un oubli qu'un pardon. L'amnistie précède le jugement et l'arrête. Il n'y a pas de honte, pas de flétrissure à être amnistié. Probablement les vainqueurs de juillet l'eussent été s'ils n'avaient pas été vainqueurs.

Ainsi mon ami a été amnistié par une ordonnance du roi, et dès ce jour il a pu respirer l'air pur et suave de la liberté.

Mais il ne suffit pas d'être libre pour vivre, il faut encore manger. C'est du prosaïsme si vous voulez, mais ce prosaïsme est une vérité. Lamartine ni Hugo ne me démentiront pas.

Pour manger, monsieur le ministre, il faut travailler. Or, mon ami est imprimeur de son métier; il lui faut donc chercher un pays où l'on imprime.

Mais voici: quand le gouvernement a eu fini ses noces et qu'il n'a plus eu que faire de la popularité, il a relevé un petit article additionnel qui se trouvait innocemment dans l'ordonnance de l'oubli.

Cette ordonnance d'oubli pardonnait et ne pardonnait pas, oubliait et n'oubliait pas. Je crus que c'était une erreur typographique, comme le mot *égalité* glissé dans la charte; mais le mot *surveillance* a été maintenu, et l'ordonnance entière a été une vérité.

Monsieur le ministre, mettez la main sur votre conscience, et répondez-moi. Voulez-vous que mon ami meure de faim? A-t-il mérité la mort? Mais MM. les pairs n'avaient condamné qu'à la réclusion. Pourquoi voulez-vous le faire mourir?

L'avez-vous chassé de prison par économie? Oh! s'il en était ainsi, votre apparente pitié me ferait horreur! Vous avez voulu qu'il fût libre, sans quoi votre amnistie serait une dérision.

Eh bien! mon ami est-il libre? Vos gendarmes, vos commissaires, tous vos limiers le suivent à la piste et le traquent de toute part; ils ne lui laissent pas une pierre pour y reposer sa tête, comme autrefois faisaient les Juifs au fils de l'homme!

Et vous dites: Nous avons été humains, nous avons pardonné.

Mais vous savez que mon ami étant imprimeur ne peut trouver à manger que là où il y a des imprimeries, et vous le reléguez dans des villages où il ne pourrait vivre qu'en labourant. Ou délivrez-le de votre surveillance qui le tue, ou rendez-lui sa prison où il trouvait du pain.

Ce que je vous dis de mon ami, je vous le dis de bien d'autres pour qui votre bienfait a été une source de maux. Puisque vous avez appelé *amnistie* leur élargissement, vous saviez donc qu'il ne fallait pas les confondre avec ces coupables honteux auxquels on fait grâce; et pourtant vos agents de police les surveillent comme des scélérats.

Prenez garde, citoyens! voici un amnistié: *Habet fanum in cornu*. Veillez, gendarmes; veillez, officiers de police; veillez, procureurs du roi; veillez, préfets des départements. La ménagerie des bêtes fauves vient d'être ouverte par une main imprudente. Que les femmes, que les enfants demeurent au logis; que nul, selon l'Evangile, ne retourne aux champs pour prendre ses vêtements ou pour faire sa moisson... Cruels bienfait-

Grand-Théâtre.

LA NORMA,

Tragédie lyrique en 2 actes, musique de Bellini.

Artistes italiens viennent de faire entendre sur notre théâtre la *Norma*, un des chefs-d'œuvre de Bellini. L'assemblée était nombreuse et brillante, et c'est avec le plus enthousiasme qu'elle a reçu cette musique tour à tour large, puissante, pathétique et tendre. Disons aussi que Bellini a trouvé des interprètes, sinon toujours dignes de lui, du moins habiles et intelligents.

Le mot d'abord sur le *libretto*, qui n'est qu'un léger canevas pour se monvoir à l'aise et dans toute son indépendance l'imagination du musicien. Pollion, proconsul de Rome dans les temps de la druidesse Norma, dont il a eu deux enfants; Adalgise, prêtresse du temple d'Irminsul, a maintenant l'amour de Pollion. Vainement Norma veut-elle ramener l'amant qui l'a abandonnée; Pollion, tout entier à sa nouvelle passion, reste insensible aux prières et aux larmes de Norma; il mourra donc. Surpris dans le cloître sacré des druidesses, il cherchait Adalgise, Pollion tombe au pouvoir de Norma, et c'est inutilement qu'elle tente un dernier effort sur son inflexible. Norma alors n'hésite plus à dévoiler aux yeux de son amant ses amours coupables avec Pollion, et bientôt le même jour réunit enfin les deux amants.

En ces situations plus ou moins dramatiques Bellini a jeté une cascade de mélodies pleines de charme et de fraîcheur. L'opérateur n'est pas la force et l'énergie, et que son génie, mélancolique et tendre, ne se développe jamais plus séduisant que dans l'expression des sentiments doux, naïfs, affectueux. La musique de Bellini est, pour dire, tout intime. Cependant pour la *Norma* il a su trou-

ver des couleurs sévères et fortement arrêtées; toute la première partie notamment est empreinte d'un caractère sombre et grandiose, et qu'on chercherait vainement dans ses autres opéras.

Bellini, dans son introduction du premier acte, avait à lutter contre les terribles souvenirs de la *Vestale*, de Spontini. S'il n'a point imprimé au caractère général de ce chœur de druides cette couleur sombre, locale, pour ainsi dire, qu'a su retrouver Spontini, du moins il a donné à ses druides à lui quelque chose d'affectueux et une teinte de rêverie dans les accents, peu vraie et peu historique peut-être, selon quelques critiques, mais au moins bien en harmonie avec le lieu de la scène. Ces chants au milieu des forêts, sous un ciel étoilé, ces chants sur lesquels se dessine sans confusion et avec des contours bien prononcés une délicieuse phrase mélodique dite par Norma, sont d'un effet enchanteur et marqués au coin d'un génie vrai et profond. — Nous citerons encore le grand duo entre Norma et Adalgise. — Quant au trio final du premier acte, c'est une admirable création et qu'on ne peut comparer qu'au beau trio de *Guillaume Tell*.

Maintenant rappellerons-nous toutes les phrases gracieuses et aimables répandues dans cette partition, et qui à chaque instant s'emparent de vous comme à votre insu en arrivant jusqu'à votre cœur. Ce sont comme de suaves parfums qu'il faut sentir et comme savourer en les gardant en son âme, mais qu'on ne peut analyser ni décrire.

En somme, la partition de la *Norma* est sinon un grand chef-d'œuvre, dans toute l'expression large de ce mot, du moins une partition pleine de charme et renfermant assez de précieuses et riches qualités pour élever votre admiration souvent jusqu'à l'enthousiasme. — Nous savons bien qu'on pourrait reprendre dans cette œuvre bien des répétitions inutiles, de grands vides dans l'orchestration, des imitations rossiniennes mal déguisées, la monotonie et le vague de certaines mélodies, l'abus d'un récitatif de formes souvent triviales; mais à quoi bon ces critiques

de détail, quand l'ensemble échauffe puissamment le cœur?

Emu nous-même, nous nous laissons aller de bon cœur à l'enthousiasme général, et nous pensons qu'en entendant une pareille musique on ne saurait trop déplorer la mort prématurée de Bellini, dont le génie, mûri par l'expérience, se serait sans doute dégagé de cette loquacité musicale qui dépare plusieurs de ses partitions, et aurait pu marcher enfin, plus ferme, plus indépendant et dans la véritable mesure de son individualité.

Arrivons à l'exécution. Les honneurs de la soirée ont été pour le ténor Ojeda Mantli (Pollion), dont l'excellente méthode lui a mérité d'unanimes applaudissements. Sa voix est peu timbrée, mais elle est pleine, de souplesse et d'habileté, et passe admirablement des notes mixtes aux notes aiguës. La manière dont il a dit sa cavatine du second acte prouve qu'il est de la bonne école d'où sortent les vrais chanteurs. Nous demanderions pour nos artistes sédentaires un peu de cette méthode italienne qui sait du moins phraser et marche à l'aise à travers les nuances les plus délicates et les plus scabreuses.

Mme Cavaletti (Norma) parcourt assez habilement l'échelle la plus étendue des soprani; sa voix a de la vigueur et du timbre, et pourtant elle n'arrive pas toujours à plaire. Ne serait-ce pas qu'elle veut souvent trop la forcer, ce qui lui donne par instants une vibration rude et trop aiguë? Cependant, à la seconde représentation, elle a modifié un peu sa manière; aussi a-t-elle produit plus d'effet. — Quant à Mlle Alessi (Adalgise), c'est un contralto franc et plein de vigueur, principalement dans les cordes basses. Son succès n'a pas été un seul instant douteux. — Nous ne parlerons point de la basse, et pour cause. — Les chœurs, presque tous à l'unisson il est vrai, ont été chantés par nos choristes avec beaucoup d'ensemble et de vigueur.

Rendons aussi justice à la précision et à la fermeté de l'orchestre, admirablement conduit par M. Pellizzari. Nous le disons dernièrement, notre orchestre renferme d'excellents élé-

teurs ! est-ce ainsi que vous avez porté une ordonnance d'oubli ? Ou achevez votre bienfait, ou retirez votre déception barbare. Ce n'est pas le changement de lieu qui nous fait libres... car les forçats à la chaîne seraient libres quand ils vont au bain. La liberté, c'est le pouvoir de faire ce qu'on veut. Qu'avez-vous donc donné à vos condamnés politiques ?

Croyez-moi, Monsieur le ministre, renoncez au système de colère et de vengeance que vous avez voulu faire appeler de conciliation et d'oubli. Je voudrais que vous gravassiez bien dans votre esprit que le peuple français ne se paie plus de mots, et que la conciliation et l'oubli ne sont point sortis de votre ordonnance d'amnistie.

De bonne foi, où voulez-vous que s'établissent des ouvriers, des pères de famille, sinon dans les lieux où ils peuvent gagner du pain, la plupart dans les lieux qui les ont vus naître ? Avez-vous eu à vous plaindre d'eux depuis leur mise en liberté ? Ont-ils comploté entr'eux pour changer la forme du gouvernement ? Dans ce cas verbalisez, poursuivez ; la loi est pour vous, servez-vous de la loi. Mais s'ils ne demandent qu'à vivre tranquilles du fruit de leur labeur, pourquoi les persécutez-vous ? Que ne les laissez-vous plutôt subir avec résignation la peine qui leur avait été infligée ! Ensevelis dans l'ombre des prisons, chargés de leurs chaînes pesantes, ils avaient conservé l'estime d'eux-mêmes, ce qui est le plus grand bien de l'homme sur la terre. Cette estime leur suffisait avec l'espérance d'un avenir meilleur pour leur pays. Vous les avez retirés de cette solitude pénible (car quel bonheur sans la liberté ?), et vous les avez jetés dans votre société en les marquant d'un signe réprobateur.

Encore une fois, qu'est-ce qu'une amnistie ? Est-ce une ordonnance pour condamner à la mort des hommes qui n'avaient mérité que la prison ? Peut-on condamner à mort par une ordonnance ? Et la surveillance, dans la main d'un pouvoir haineux, n'est-elle pas une condamnation à mort ? Vous ne voulez pas que je reste ici, vous ne voulez pas que j'aie la... Parlez, ministre du roi, parlez, préfet du ministre, où faut-il que j'aie souffrir la faim et toutes les privations par vos ordres ? J'ai un métier qui nous fait vivre, ma femme et mes enfants, et vous me reléguez dans des lieux où je ne puis exercer mon métier ; et l'ordonnance d'oubli m'a mis à votre disposition, à la disposition de mes ennemis les plus acharnés, ennemis sans générosité, sans miséricorde. C'est pourquoi vous me chassez de ville en ville, de village en village. Et partout j'excite vos soupçons et vos terreurs ; et par vos soupçons et vos terreurs vous m'enlevez mon pain de chaque jour, car vos gendarmes me confondent avec les malfaiteurs... Rendez-moi donc la paix, la douce paix, la paix solitaire de ma prison, où je pourrai vivre encore sans vous maudire, sans vous haïr, car la haine est trop pesante.

Pardon, M. le ministre, je sens que les maux de mes frères m'échauffent. Je puis avoir tort de vous parler comme je vous parle ; mais vous n'avez pas raison de faire souffrir mes amis comme ils souffrent, puisque vous les avez amnistiés. Ne songez plus au passé. L'amnistie doit être pour vous comme l'eau du Léthé. Quant à votre surveillance, retranchez-la comme une contradiction, ou, si cela ne dépend point de votre autorité ni de vos conseils, rendez-la douce et supportable par des procédés plus humains. Je pourrais à ce sujet vous rappeler la parabole de l'administrateur prudent qui s'était fait des amis pour les jours mauvais. Faites-vous des amis même parmi les puritains. Comme vous avez fait pour d'Haussez faites pour Cabet. N'ayez point des prédilections de personnes. Vouloir faire du bien au peuple n'est pas un péché plus grand que de l'avoir mitraillé. C'est ainsi du moins que l'on pense au village, voire même à Paris.

Dans la confiance que mes observations seront bien accueillies de votre excellence, je vous prie de recevoir, etc.

JEAN-PIERRE ANDRÉ.

ELECTIONS.

On nous écrit de Die :

« Notre candidat, M. Monier de La Sizeranne, a été nommé député de notre arrondissement ; il a obtenu 134 voix sur 210 votants, et son concurrent, M. Réalier-Dumas, n'en a obtenu que 71. Il nous reste maintenant à savoir si nous avons fait un bon choix ; mais quel qu'en soit le résultat, nous avons, je pense, toujours fait une bonne opération, par la raison que M. Réalier eût été inféodé dans l'arrondissement si nous ne fussions parvenus à le débusquer cette fois-ci, tandis qu'il nous reste l'espoir de pouvoir facilement changer son remplaçant aux premières élections si nous ne sommes pas contents de lui.

» Nous avons eu également comme aspirant à la députation M. Genty de Bussy, conseiller-d'état et sous-intendant militaire de 1^{re} classe. Je ne sais trop d'où est sorti ce candidat, qui nous est tombé des nues sans être connu de personne dans le pays. Ce qui nous donne un peu à penser sur son compte, c'est sa retraite précipitée, car nous ne l'avons possédé parmi nous que quatre ou cinq jours ; il est parti

ments pour en faire un des premiers de province ; pour cela il faut une main habile, et, sans refuser à M. Boveri un talent distingué comme compositeur, nous croyons trouver quelquefois dans sa manière de conduire de la mollesse et de l'hésitation. Pour les nuances à observer, rarement maintenant nous avons lieu de les remarquer dans notre orchestre.

M. Pellizzari a substitué à l'ouverture de la *Norma* une ouverture de sa composition vraiment digne d'être entendue à côté de la musique de Bellini. La première partie de l'ouverture est d'un rythme fort original. Il est fâcheux seulement que M. Pellizzari ait voulu, comme la plupart des compositeurs italiens, sacrifier à la mode en employant ces phrases sautillantes en triplets qu'on retrouve à satiété dans Rossini. L'*Allegro* de son ouverture ressemble beaucoup trop à une phrase de la *Gazza*. Malgré ces légers défauts d'imitation, cette ouverture annonce un talent fort distingué.

La seconde représentation de la *Norma* avait encore attiré beaucoup de monde et n'a pas eu moins de succès que la première. On annonce pour la semaine prochaine la troisième représentation. Il y aura encore foule. Enfin le public lyonnais est vraiment en progrès en fait d'art musical. Il y a dix ans, la *Norma* n'eût pas fait recette. Espérons que les artistes italiens nous donneront d'autres ouvrages, car d'avance leur succès est assuré.

Ne serait-il pas possible que la direction soignât un peu plus la mise en scène de la *Norma* ? Ce ne sont pourtant pas les décors qui manquent, mais le bon vouloir de MM. les régisseurs. Allons, Messieurs, un peu de goût, et plus de déférence pour l'art et le public.

EUGÈNE D.

M. MARTIN, MAIRE, DÉPUTÉ ET JOURNALISTE.

Vous croyez avoir un maire, excellents Lyonnais ; eh bien ! pas du tout ! Ne vous récriez pas et ne me jetez point M. Mar-

sans tambour ni trompette. Vous m'obligeriez beaucoup de me dire, si vous le savez, ce qu'est ce personnage-là : tout ce que nous savons de positif sur lui, c'est qu'il est extraordinairement bavard et présomptueux.

Un nouvel accident vient d'avoir lieu sur le chemin de fer de St-Etienne. Les détails nous manquent ; mais on nous assure que plusieurs personnes ont été grièvement blessées.

Paris, 16 novembre 1837.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La lettre de M. de Lamartine aux électeurs de Mâcon pouvait encore laisser quelques doutes sur son option ; mais nous venons de lire plusieurs lettres de ce député, adressées à un électeur de Bergues avant les élections, dans lesquelles le chantre des *Méditations* déclare formellement que, même dans le cas d'une double nomination dans le département de Saône-et-Loire, il opterait encore pour le département du Nord. L'opposition peut donc compter sur les élections de MM. Duréault et Mathieu, qui n'ont obtenu que trois à quatre voix de moins que leur heureux compétiteur.

— M. de Salvandy se venge en ce moment des habitants de Toulouse qui n'ont pas voulu lui confier l'honneur de représenter leur ville. Il avait promis d'apporter à l'école secondaire de médecine toutes les améliorations réclamées depuis long-temps ; le conseil municipal, se fondant sur ses promesses, a réclamé l'investiture de deux professeurs suppléants qui professent depuis plusieurs années avec talent. Le ministre s'est empressé d'envoyer deux de ses protégés avec le titre de professeurs-adjoints, de sorte que les deux suppléants ont dû cesser leurs fonctions. Le conseil municipal a protesté contre ces nominations.

— Deux corvettes de guerre hollandaises ont appareillé le 8 novembre d'Helvetsluis pour l'Espagne. On pense que le principal objet de leur mission est de protéger et au besoin de ramener aux Pays-Bas plusieurs transports qui se sont compromis pour les carlistes. On parle d'un dogre de Rotterdam qui a été saisi en Andalousie avec des valeurs à bord.

— Lord Grenville, parti aujourd'hui pour assister à l'ouverture du parlement anglais, sera de retour à Paris pour les compliments du 1^{er} janvier.

— La balancelle la *Tafna*, commandée par M. Lautier, chef de timonnerie, qui était en station à la Calle de France, est partie le 4 novembre ayant des dépêches pour Tunis.

— Les colons africains ont, dit-on, formé le projet d'élever à Alger un monument à la mémoire du général Damrémont.

— C'est devant le conseil de guerre de la 21^e division qu'est traduit le général Brossard. M. Robert, major du 17^e de ligne, est chargé des fonctions de rapporteur. Voici textuellement les chefs d'accusation qui pèsent sur le général Brossard : 1^o Concussion ; 2^o tentative de corruption à l'égard des fonctionnaires publics ; 3^o immixtion, comme fonctionnaire, dans des affaires incompatibles avec sa qualité ; 4^o complot pour armer les habitants contre l'autorité royale.

— Une scène épouvantable de barbarie a eu lieu le 13 à Bordeaux. Le second d'un navire américain, mouillé aux Chartrons, avait fait attacher son cuisinier par les mains et suspendu dans cette position au hunier de son grand mât. La foule accourut aux cris de ce malheureux ; plusieurs jeunes gens se jetèrent dans une embarcation pour aller au secours du patient ; déjà deux d'entr'eux étaient sur l'échelle, lorsque, la corde qui les soutenait ayant été coupée par les gens de l'équipage, ils sont tombés à l'eau ; un a été noyé et l'autre grièvement blessé contre la barque.

Le peuple, à ce spectacle, est entré en fureur et s'est porté sur le navire ; la force armée a eu beaucoup de peine à le contenir. Le cuisinier a été détaché et conduit en ville où des secours lui ont été prodigués. Le second du navire a été envoyé en prison, et un piquet a été laissé à bord pour empêcher qu'il n'y eût du désordre.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

LE MENDIANT THÉOLOGIQUE.

Au milieu de tous ces malheureux au corps mutilé, au teint

tin à la tête. M. Martin n'est pas plus maire que député, mais il a aussi plus grande envie d'être député que d'être maire.

Nous l'allons prouver tout-à-l'heure.

M. Rivet a depuis long-temps dans sa poche la nomination de M. Martin au poste de premier édile de la cité. M. Martin jouissait sans crainte avant le 4 novembre du bénéfice de l'intérêt ; aucun nuage n'obscurcissait son horizon administratif ; le provisoire lui paraissait aussi solide qu'une possession définitive ; enfin, inoffensif et doux lui-même comme un mouton, nul ne lui portait le moindre ombrage.

Mais voici que, non content des palmes de l'échevinage (par intérim), la pensée lui vient de briger celles de la représentation nationale. Oh ! la bonne et curieuse histoire qu'on ferait avec sa candidature ! Que de piquantes révélations nous fourniraient la boutique de l'épicier, l'étal du boucher, le pétrin du boulanger et l'éventaire de la fruitière ! Que de fois a dû s'adonner cette voix de magistrat pour obtenir celle de l'administré ! « Ma police te cherche noise sur ton enseigne, charcutier, mon voisin ; dors sur tes deux oreilles, je ferme les yeux ; mais que ta voix ne me manque pas. — Tes bancs obstruent la voie publique, limonadier, mon ami ; ne crains rien, ton suffrage te vaudra mon absolution. » Qu'un maire est bien placé pour se faire une clientèle politique ! Un maire est pour bon nombre de gens cent fois plus recommandable qu'un préfet. Un préfet, c'est un pacha, un visir, un satrape, dont l'approche n'est permise qu'aux puissants et aux riches. L'accès d'un maire est plus facile. C'est un magistrat populaire ; il a des paroles bienveillantes, des allures sans façon, des prévenances charmantes, une civilité exquise ; bref, il se fait tout à tous et particulièrement lorsqu'il veut être député.

Il faut intriguer pour devenir député juste-milieu : notre maire (par intérim) intrigua ; il intrigua même beaucoup. Le

hâve, à la figure malade et étiolée, qui viennent tous les lundis étaler tour à tour le spectacle de leur misère sur les bancs de la police correctionnelle et recevoir l'application de l'art. 279 du code pénal, on distingue un vieillard à cheveux blancs, à figure vénérable et belle d'expression ; ses grands yeux pleins de vivacité, son large front que les rides n'ont point encore déformé, attestent que le malheur a appesanti sur lui sa main de stoïcisme ; car au déclin de sa vie il n'a que l'espérance, et il dant c'est un savant, un poète ; lui aussi, comme beaucoup de ses confrères en Apollon, n'a jamais su descendre des hauteurs du monde intellectuel aux tristes réalités de notre vie positive ; il ne comprend pas qu'avec nos lois sa misère est un crime. Aussi quelle bouillante colère il a manifestée lorsque, pris en un agent de police ! il était effrayant d'indignation ; et encore aujourd'hui, à l'audience, les regards qu'il jette à celui qui lui a procuré les loisirs de la prison indiquent qu'il n'est pas encore calmé.

On appelle sa cause ; il déclare se nommer Robin, professeur des langues latine et française, de poésie, de géographie, etc. M. le président ne lui laisse pas le temps d'achever la nomenclature de ses connaissances variées, et lui demande si pour être instituteur il a une autorisation de l'Université. — Je ne suis pas enrégimenté dans cette troupe-là. Sous les règnes de leurs majestés Louis XVIII et Charles X, j'ai toujours professé sans être inquiété, et mangé du pain avec honneur.

Lorsque vous avez été arrêté, vous demandiez l'aumône sur la voie publique... — A cette interpellation, Robin se tourne du côté de l'image du Christ et prononce avec exaltation ces paroles : J'en prends à témoin votre Dieu et le mien. N'est-il pas le premier législateur ? n'a-t-il pas mis la mendicité en principe lorsqu'il a dit : « Demandez, on vous donnera » ? n'a-t-il pas joint l'exemple au précepte : « J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire » ? Lisez l'évangile selon saint Mathieu, chapitre XXV, verset 35. Je ne veux pas de votre dépôt de mendicité, il me faut de l'air ; la liberté c'est ma vie ; le pain de la charité est trop amer dans votre dépôt : c'est un sépulcre où l'on vous enterre vivant ; je le connais déjà, je n'en veux pas !

M. le président l'interrompt par un jugement qui le condamne à quelques jours de prison et ordonne qu'à l'expiration de la peine, il sera conduit au dépôt de mendicité.

Robin ne peut maîtriser son indignation : Non, non ! je n'irai pas au dépôt de mendicité, je ne suis pas de votre département ; gens du diable, vous n'irez pas au ciel !

On l'emène... Robin, qui avait puisé dans l'évangile le texte de sa défense, aurait dû y trouver des motifs d'espérance et de consolation ; il y en a pour toutes les infortunes. Du haut de la montagne, Dieu lui avait dit : « Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés. »

LISTE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Suite et fin.)

Le signe — signifie en remplacement de ; O., opposition ; C. G., centre gauche ; M., ministériel ; D., doctrinaire ; L., légitimiste ; I., opinion inconnue.

MANCHE.

Saint-Lô, Havin, O.
Carentan, Enouf, C. G.
Cherbourg, Quesnault, M. — De Bricqueville, O.
Valognes, Lemarrois, M.
Coutances, le général Bonnemain, M. — M. Dudouyt, M.
Perriers, Ribouet, C. G. — Avril, M.
Mortain, Legrand, M.
Avranches, Abraham Dubois, M.

MARNE.

Reims, Chaix-d'Est-Ange, C. G.
Reims, de Bussièrès, M.
Châlons, Dozon, M.
Epernay, Périer (Joseph), D.
Ste-Menehould, Pérignon (Paul), C. G. — Tirlet, D.
Vitry-sur-Marne, Royer-Collard, C. G.

MARNE (HAUTE-).

Langres, de Vandeuil, C. G.
Bourbonne, Renard (Anathase), C. G. — Virey, D.
Chaumont, Duval de Fraville, M.
Vassy, de Beaufort, M.

MAYENNE.

Laval, Bidault, C. G.
Laval, Boudet, C. G.
Mayenne, Chesnais, C. G. — De Puisard, M.
Mayenne, Letourneux, O.
Château-Gontier, Paillard du Cléré, M.

MEURTHE.

Nancy, Moreau, D.
Nancy, de Lacoste, D.
Lunéville, Boulay (de la Meurthe), C. G. — De L'Espée, D.

séduisant Fulchiron, fin renard et maître passé en ces sortes d'affaires, n'a pas intrigué plus que lui.

Mais, si habile que l'on soit, on ne pense pas toujours à tout. Une trame infernale à laquelle M. Martin était loin de s'attendre se formait contre lui dans les bureaux d'un journal qui par état doit soutenir l'autorité ; comme il y a fagots et fagots, il y a autorité et autorité. Le susdit journal laissait l'autorité par intérim. M. Martin n'était pas assez pur, pas assez énergique ; il était trop élément peut-être. Le journal en question avisa un homme ami de l'autorité réelle, et bientôt M. Martin vit se lever comme un épouvantail et un signe de mort pour lui le puissant et redoutable nom de Reyre.

Des causes réelles de cette machination je connais peu de chose, je l'avouerai. La camaraderie y a été pour beaucoup ; la raison politique n'y est pas restée étrangère. D'aucuns prétendent même que le préfet a trempé dans le complot. Je l'ignore ; mais M. Martin sait parfaitement à quoi s'en tenir.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que M. Martin a été vaincu ; que ce soit par Reyre ou par Jars, n'importe ; il a été vaincu, et il veut sa revanche, et il est entré en campagne, et il dresse déjà ses batteries. Il veut être député.

Et il s'est dit : « D'abord je ne suis pas maire. Je veux être maire ; plus d'intérêt ! » Et il va partir pour Paris. Il qu'il arrache sa nomination à M. Rivet qui lui a semblé tout ceci jouer le rôle du père Sournois. Il parlera à M. Rivet lui fera le tableau de son administration ferme, juste et éclairée par intérim, et M. Molé, qui est ferme, juste et éclairé la même manière, l'écouterait et priera M. Rivet de tirer de sa poche ce brevet de maire qu'il retient si trahissement. Quel saut ! peut-être, par rancune, M. Martin jouera-t-il à M. Rivet quelque méchant tour.

M. Martin, devenu enfin maire d'une façon sérieuse, reviendra travailler sa candidature de député. Mais, direz-vous, quel

Salins, Bourdon de Vetry, C. G.
 Buisson, D.
 Marchal, O. — Chevandier, D.
 MEUSE.
 Gillon, C. G.
 Etienne, C. G.
 le général Jamin, M.
 Génin, M.
 MORBIHAN.
 Vigier (Achille), M.
 Bernard (de Rennes), C. G.
 Ledéan, M.
 de Labourdonnaye (Arthur), L. — Legall, M.
 de La Gillardais, M. — Beslay fils, O.
 (élection remise).
 MOSELLE.
 Paixhans, M.
 Parent, D.
 Bompard, M. — Génot, O.
 de Humolstein, M.
 Ladoucette, C. G.
 Lemines, le général Schneider, M.
 NIÈVRE.
 Boigues, M.
 Chiron, de Champlatreux, M. — Hector d'Aulnay, C. G.
 Dupin, C. G.
 Lafond, M.
 NORD.
 Delespaul, O.
 Jossion, O. — De Brigode, M.
 Hennequin, L.
 de Montozon, M.
 Martin, M.
 Kerque, Roger, C. G.
 de Lamartine, L.
 Taillandier, O. — D'Haubersaert, D.
 Corné, O. — D'Estourmel, M.
 Dumont, C. G.
 Taillandier, O. — Merlin, M.
 Warein, M.
 OISE.
 Danse, M.
 de Mornay, O.
 Lemaire, M.
 Legrand, M.
 Barillon, O. — Tronchon, D.
 ORNE.
 Mercier, O.
 Clogenson, O.
 His, M.
 Goupil de Préfeln, M.
 Lemercier, D.
 le général Valazé, O.
 Ballot, O.
 PAS-DE-CALAIS.
 Harlé père, M.
 Harlé fils, M.
 Delbecque, M.
 Pouyer, M.
 d'Hérabault, O.
 Armand, O.
 Lesergent de Monnecove, M.
 Piéron, O.
 PUY-DE-DOME.
 Desaignes, M. — Cariol, D.
 Jouvet, O.
 Maingot, C. G.
 Simmer, C. G. — Thévenin, O.
 Girod de Langlade, M.
 Berger, C. G. — Tourraud, M.
 Molin, D.
 PYRÉNÉES (BASSES-).
 Lavielle, M.
 Chegaray, M. — Faurie, O.
 d'Aguenet, M.
 Lacaze, M.
 Liadières, D.
 PYRÉNÉES (HAUTES-).
 Laporte, C. G. — Dintrans, M.
 Colomès, O.
 Gauthier d'Hauteserve, C. G.
 PYRÉNÉES-ORIENTALES.
 Arago, O.
 Garcia, M.
 Parès, C. G. — Lacroix, D.
 RHIN (BAS-).
 Carls, M. — Turckheim, M.
 Martin, O. — Rauter, M.
 Schauenburg, C. G.
 Saglio, D.
 Halletz, M. — Humann, M.
 Schramm, M.
 RHIN (HAUT-).
 Hartmann, M.

Mulhausen, Kœchlin, O.
 Colmar, Golbery, O.
 Altkirch, Pfieger, O.
 Belfort, Haas, M.
 RHONE.
 Lyon, Sauzet, C. G.
 Lyon, Jars, C. G.
 Lyon, Fulchiron, D.
 Lyon, Verne de Bachelard, M.
 Villefranche, Laurens-Humbolt, M.
 SAONE (HAUTE-).
 Vesoul, Genoux, O.
 Jussy, de Marmier, M.
 Lure, de Grammont, O.
 Gray, Jobard, M.
 SAONE-ET-LOIRE.
 Maçon, Lamartine, L. — Mathieu, O.
 Maçon, Lamartine, L. — De Lacharme, M.
 Chalon-sur-Saône, Pétiot de Groffier, M.
 Chalon-sur-Saône, Thiard, O. — Lerouge, M.
 Autun, de Montepin, D.
 Charolles, Lambert, C. G. — De Drée, M.
 Louhans, Chapuys de Montlaville, O.
 SARTHE.
 Le Mans, Basse, C. G. — De Vauguyon, M.
 Le Mans, Garnier-Pagès, O.
 Le Mans, Lelong, O. — Vallée, M.
 Saint-Calais, de Montesquiou, M.
 La Flèche, Lelong, O. — Goupil, M.
 Mamers, Gaillard d'Aillères, I. — Legendre, O.
 Beaumont-sur-Sarthe, H. Saint-Albin, C. G. — Buon, O.
 SEINE.
 1^{er} arr. Le général Jacqueminot, D.
 2^e — Lefebvre, D.
 3^e — Legentil, C. G. — Odier, D.
 4^e — Ganneron, C. G.
 5^e — Salverte, O.
 6^e — Arago, O. — François Delessert, D.
 7^e — Moreau, C. G.
 8^e — Beudin, M. — Paturle, M.
 9^e — Locquet, M. — Schonen, C. G.
 10^e — Jussieu, M. — Ch. Dupin, C. G.
 11^e — Demonts, D.
 12^e — Cochon, C. G. — Panis, M.
 13^e — Garnon, O.
 14^e — Gisquet, M. — Frémicourt, M.
 SEINE-ET-MARNE.
 Meaux, Selves, O. — Boissière, M.
 Melun, Aug. Portalis, O. — Harouard-Richemond, M.
 Fontainebleau, Lebœuf, M. — Le général Durosnel, M.
 Provins, Gervais, O. — D'Harcourt, M.
 Coulommiers, Lafayette (George), O.
 SEINE-ET-OISE.
 Versailles, Jouvencel, M.
 St-Germain-en-Laye, Bertin de Vaux, D. — Guy, M.
 Corbeil, Defitte, C. G.
 Etampes, de Laborde, M.
 Mantes, Hernoux, M.
 Rambouillet, Lepelletier d'Aulnay, C. G.
 Pontoise, Bouchard, M.
 SEINE-INFÉRIEURE.
 Rouen, Barbet, M.
 Rouen, Curmer, M. — Toussin, O.
 Rouen, Isarn, M. — Laffitte, O.
 Rouen, Sevaistre, O. — Petou, O.
 Le Havre, Mermilliod, M. — Lemaistre, M.
 Bolbec, Vitet, D.
 Dieppe, Bérigny, M.
 Dieppe, Chasseloup-Laubat, M. — Aroux, C. G.
 Neufchâtel, Desjober, O.
 Yvetot, Anisson-Duperron, D.
 Saint-Valery, Mallet, M.
 SEVRES (DEUX-).
 Niort, Michel (de Bourges), O. — David, M.
 Melle, Auguis, O.
 Parthenay, Allard, C. G. — Agier, M.
 Bressuire, Tribert, C. G.
 SOMME.
 Amiens, Caumartin, C. G.
 Amiens, Gauthier de Rumilly, O. — Massey, M.
 Abbeville, Estancelin, C. G.
 Abbeville, Carpentier, C. G. — Renouard, D.
 Doullens, Blin de Bourdon, L.
 Montdidier, Cadeau d'Acy, M. — Rouillé de Fontaine, D.
 Péronne, de Haussy, M.
 TARN.
 Alby, Decazes, M. — Gardès, M.
 Castres, de Dalmatie, C. G.
 Castres, Bernardou, O. — De Falguerolles, D.
 Gaillac, de Lacombe, M.
 Lavaur, de Ranchin, L.
 TARN-ET-GARONNE.
 Montauban, Janvier, D.
 Caussade, Maleville, C. G.
 Castel-Sarrasin, de Siget, L. — Faure-Dère, M.
 Moissac, Duprat, M.
 VAR.
 Toulon, l'amiral Rosamel, M.
 Toulon, A. Denis, C. G. — Portalis, D.
 Draguignan, Poule (Emmanuel), D.
 Grasse, Sémerie, M.
 Brignolles, Pascalis, C. G. — Pataille, D.
 VAUCLUSE.
 Avignon, Poncet, M. — De Cambis d'Orsan, M.
 Orange, Meynard, D.
 Carpentras, de Gèrente, M. — Bernardi, L.
 Apt, Mottet, C. G.
 VENDÉE.
 Luçon, Isambert, O.
 Fontenay, Chaigneau, O.
 Bourbon-Vendée, de Jussieu (Alexis), M. — Duchaffault, O.
 Les Herbiers, Guyet-Desfontaines, O.
 Les Sables, Luneau, O.
 VIENNE.
 Poitiers, Draut, O.
 Châtelleraut, Martinet, C. G. — Martineau, M.
 Civray, le général Demarçay, O.
 Loudun, Nosereau, M.
 Montmorillon, Junyen, O.
 VIENNE (HAUTE-).
 Limoges, Talabot, M.
 Limoges, Gay-Lussac, M.
 Bellac, Charreyron, M.
 Saint-Yrieix, Saint-Marc-Girardin, D.
 Saint-Junten, Edmond Blanc, M.

VOSGES.
 Epinal, Perrin, O. — Cuny, L.
 Mirecourt, Dieudonné, O. — Gouvernel, M.
 Neufchâteau, Gauguier, O.
 Remiremont, Bresson, D.
 Saint-Dié, Doublat, M.
 YONNE.
 Auxerre, Larabit, O.
 Avallon, de Chastellux (Alfred), M.
 Joigny, Cormenin, O.
 Sens, Vuitry, M.
 Tonnerre, Baume, L. — Rétil, M.

RÉCAPITULATION.	
Opposition,	103 députés.
Centre gauche,	102
Ministériels,	160
Doctrinaires,	46
Légitimistes,	22
Opinions inconnues,	13
Total,	446
Elections à faire par suite d'ajournement ou de remise :	
La Corse,	2
Et Ploërmel (Morbihan),	1
Ensemble,	3
Elections à faire par suite de nominations multiples,	
	10
Total général,	459 députés

Au Rédacteur du Censeur.

Monsieur le rédacteur,

Nous avons aperçu dans les colonnes de votre journal un avis adressé au public par le sieur Marleix ; il en résulte : 1^o qu'il est auteur de la manipulation supérieure de la gomme élastique ; 2^o qu'il a une fabrique de bandes de billards et d'autres objets en caoutchouc ; 3^o que nous sommes ses élèves ; 4^o qu'il est seul breveté pour ce genre d'industrie.

Nous répondrons en peu de mots pour rétablir la vérité.

1^o Il se dit auteur de la manipulation supérieure du caoutchouc : quant à nous, nous affirmons qu'il n'est auteur d'aucune manipulation de caoutchouc.

2^o Il en impose au public en affichant la possession d'une fabrique de bandes de billards et d'autres objets en caoutchouc. Il n'est que le dépositaire des bandes de billards de la maison Daubrée, de Clermont, des sous-pieds et bretelles de Paris, des semelles pour intérieur de chaussures de St-Etienne.

3^o Nous repoussons la qualification de ses élèves, puisque c'est par suite de son ineptie et de l'impuissance où il était de tenir ses engagements, que M. Sollier a fait valoir ses droits à demander la dissolution de la société contractée avec lui.

4^o Il se dit seul breveté ; mais il a donc déjà oublié à quelle valeur réduit ce brevet un procès qu'il a perdu à Paris ?

Pour en terminer, nous proposons au sieur Marleix de déposer, lui et nous, la somme de 1,000 fr. que gagnera (au profit des pauvres de la ville) celui que les connaisseurs et amateurs jugeront avoir établi des bandes réunissant le plus d'avantages pour aller bien et long-temps.

Agréez, etc. VALLIN. SOLLIER.

(4516) Le 11 courant, l'éclairage de la ville de Bordeaux, composé de quinze cents réverbères à l'huile, vient d'être adjudgé pour six années à la compagnie Baudit, Golay et Pochet, chargée déjà de l'éclairage à l'huile des villes de Lyon, de Clermont-Ferrand, la Guillotière, etc.

(6821) COURS DE CHIMIE.

L.-V. Parisel ouvrira ce cours le 21 novembre, et le poursuivra les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

On s'inscrit à la pharmacie de la place des Carmes. On y trouve des produits chimiques médicaux, des boîtes à réactifs et des collections d'échantillons de matière médicale.

GRAND-THÉÂTRE.

Dimanche 19 novembre. — 1^o JULIE, drame. — 2^o LA MUETTE, opéra. — On commencera à cinq heures 1/2.

GYMNASE-LYONNAIS.

Dimanche 19 novembre 1837. — 1^o BRUNO LE FLEUR, vaud. — 2^o L'OFFICIER BLEU, drame. — 3^o LE SECRET DE MON ONCLE, vaud. — On commencera à six heures.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 17 NOVEMBRE.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.
2,000	1,000	Juin et Déc. par trimestr.	Banque de Lyon, 1,500 f
4,500	1,000		Ponts sur le Rhône, 1,000
450	2,000		Ponts de la Feuillée, 2,290
300	2,000		Pont Seguin, 1,750
220	2,000		Pont de l'île-Barbe, 1,400
2,360	1,000		Pont et Gare de Vaise, "
1,500	1,000	Juin et Déc.	Eclairage au gaz, C ^e Perrac., 1,600
1,000	1,000		Eclairage au gaz, St-Etienne, 1,043
320	5,000	Décembre.	Bateaux à vapeur sur Rhône, "
			Lyon à Arles, 5,000
180	2,000		Paquebots à vap ^r sur Saône, "
			Lyon à Châlon, 900
134	5,000	Idem.	Gond. à vap ^r sur Saô., marc., 2,250
400	10,000		Fonderies (Loire et Isère), 21,000
2,200			Ch. de fer, Lyon à St-Etien., "
240	5,000		Moulins à vap ^r de Perrache, 5,000
8,000	25	Par an.	Bateau à vapeur l'Abeille, "
"			Ch. de fer (St-Et. à Andréz.), "

BOURSE DE PARIS DU 17 NOVEMBRE.

La bourse a été extrêmement agitée aujourd'hui.

Cinq pour cent	109 5	109 5	108 50	108 50
— fin courant.	109 15	109 15	108 25	108 50
Quatre pour cent	"	"	"	"
Trois pour cent.	81 25	81 25	80 90	80 90
— fin courant.	81 25	81 25	80 85	80 90
Rentes de Naples	100 10	100 10	100 10	100 10
— fin courant	100	100 10	100 10	100 10
Actions de la Banque	2350			
Caisse hypothécaire	823			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

est vacante ? Comment ! M. Sauzet se retire-t-il devant la station des électeurs ? Le gracieux Fulchiron donne-t-il mission parce que M. Viennet son maître ne sera plus là à l'inspirer du regard et de la voix ? M. Jars a-t-il considéré comme de mauvais aloi les votes légitimistes qui ont décidé sa nomination ? — Vous n'y êtes pas. Sachez donc qu'il y a un dé qui s'appelle Verne ou Bachelard, — je ne vous fais pas le crime de l'ignorer. — M. Bachelard ou Verne est un député qui ne parle guère et qui ne fait pas souvent parler de lui. Or, M. Verne ou Bachelard a été nommé député de Lyon. Et voici le bruit est venu aux oreilles de M. Martin : il a appris que Bachelard ou Verne était décidé à priver la chambre de sa présence au bout de l'année. « J'aurai ta place », a dit M. Martin ; et il faut convenir que s'il l'obtient il la remplira sans peine.

Conclusion : M. Martin, trahi par le *Courrier de Lyon*, mal servi par le *Censeur*, mystifié par le *Reparateur*, a senti le besoin d'avoir un organe pour crier sa candidature. Qu'il soit élu, car nous allons rire : la mairie aura son journal comme électeur à le sien. Oui, ce sera un spectacle curieux et intéressant. Que de secrets nous seront dévoilés ! comme toutes ces haines vont se donner un libre cours ! que de récriminations, que de quolibets, que d'injures !

Monsieur Rivet, vous vous êtes mis dans de beaux draps ! M. Verne ou Bachelard vous avez fait un véritable ours. Martin, Martin, Dieu ! prenez-y garde, sa colère sera terrible.

M. Verne ou Bachelard, qui lui avez donné votre voix, excellents pâtisseries, confiseurs, adorables épiciers, consolez-vous de sa récente chute ; votre protecteur réparaitra plus puissant, votre astre brillant que jamais. Il sera maire, il sera député et (comme de bonheur) il sera journaliste.

A. R.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

De Ch. SAVY jeune,

QUAI DES CÉLESTINS, n° 49.

Ouvrages adoptés par la Faculté de Médecine.

Traité de chimie élémentaire, théorique et pratique, suivi d'un précis sur la philosophie chimique et d'un précis sur l'analyse, par M. le baron Fénard. — 5 vol. in-8, atlas. — Paris 1837. — Prix : 37 f. 50 c.

Traité élémentaire d'anatomie comparée, suivi de recherches d'anatomie philosophique et transcendante, par C.-G. Carris. — 3 vol. in-8 et atlas de 31 planches in-4. — Paris 1837. — Prix : 34 f.

Traité de géognosie, ou exposé des connaissances actuelles sur la constitution physique et minérale du globe terrestre, contenant le développement de toutes les applications de ces connaissances, et mis en rapport avec l'introduction publiée en 1825, par M. d'Aubuisson de Voisin. — 3 vol. in-8, planches. — Paris 1836. — Prix : 24 f.

Eléments de zoologie, ou leçons sur l'anatomie, la philosophie, la classification et les mœurs des animaux, par M. Milne Edwards, professeur d'histoire naturelle au collège de Henri IV. — 4 vol. in-8, avec des planches intercalées dans le texte. — Paris 1837. — Prix : 16 f.

Eléments de physique, par C.-C. Person, docteur ès-sciences, professeur de physique et de chimie au collège royal; ouvrage adopté par la Faculté des Sciences et recommandé par M. Thabureau, doyen de la Faculté, professeur de physique. — 2 vol. in-8, avec planche. — Paris et Lyon 1837. — Prix : 10 f.

Nouveaux Eléments d'histoire naturelle, contenant la zoologie, la botanique, la minéralogie et la géologie, par A. Salacroix, docteur en médecine, professeur au collège royal de Saint-Louis. — 44 planches représentant près de 400 figures, in-18. — Paris 1837. — Prix : 7 f.

La Géologie du Mont-d'Or lyonnais, par M. Leymerie, ancien directeur de l'école de Lamartinière, secrétaire pour les sciences de l'académie de Lyon, membre des sociétés de l'agriculture de Lyon, membre de la société géologique de France. — In-8, avec des planches intercalées dans le texte et un tableau. — Lyon 1838. — Prix : 2 f.

Abrégé de la géologie, par A. Burat. — 1 vol. in-18, br. — Paris 1837. — Prix : 1 f. 50 c.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de Me Rombau, avoué à Lyon, rue du Bœuf, n° 29.

Adjudication définitive, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi deux décembre mil huit cent trente-sept,

D'une belle maison située à Lyon, rue des Augustins, n° 3, sur la mise à prix de cent quarante-huit mille francs.

S'adresser, pour les renseignements 1° à Me Rombau, avoué, poursuivant la vente, rue du Bœuf, n° 29; 2° à Me Perroud, avoué, rue St-Pierre, n° 23. (111)

(127) VENTE FORCÉE

D'une maison construite sur le terrain de l'hospice, située aux Brotteaux, rue Madame, près le cours Lafayette.

Lundi vingt-sept novembre mil huit cent trente-sept, à neuf heures du matin, rue Madame, aux Brotteaux, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente à l'enchère et au comptant d'une maison bâtie en pierres, briques et bois, ayant rez-de-chaussée et premier étage, éclairée par trois croisées sur la rue Madame; ladite maison, bâtie en pierres jusqu'au premier étage, est recouverte en tuiles creuses.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(121) VENTE AUX ENCHÈRES.

Le mardi 12 décembre prochain, à onze heures du matin, il sera procédé par le ministère de Me Bruyn, notaire à Lyon, et en son étude, sise place de l'Herberie, n° 2, à la vente volontaire et par la voie des enchères de trois métiers propres à la fabrication du tulle, tous les trois à rotation; le premier ayant 3 mètres 25 centimètres de largeur ou 120 pouces anglais, et étant à 11 pointes; le deuxième ayant 2 mètres 81 centimètres de largeur ou 104 pouces anglais, en 10 pointes; et le troisième ayant 2 mètres 33 centimètres ou 86 pouces anglais, en 11 pointes.

S'adresser, pour plus amples renseignements, chez M. Bruyn, notaire, chargé de traiter, avant le jour indiqué ci-dessus, soit pour la vente, soit pour la location des métiers dont il s'agit.

ANNONCES DIVERSES.

(4512) A VENDRE. — Une maison et un clos de deux bichérées d'étendue, situés à Oullins, rue du Pont.

— Une autre maison avec clos de la contenance de deux bichérées, à Oullins, vers le pont et près de la maison de l'archevêque.

— Dix bichérées de vignes et terres labourées, situées à La Chassagne.

S'adresser, pour l'achat de ces diverses propriétés, à Mme veuve Gros ou à son fils, demeurant tous deux rue du Pont, à Oullins.

(4511) A VENDRE. — Jolie pharmacie bien achalandée, à Pont-de-Vaux (Ain).

S'adresser à MM. Victorin Biétrix Sionest et Co, droguistes-pharmaciens, rue Neuve, 12, à Lyon.

(3440) A VENDRE. — Fonds de cordonnier avec toutes les marchandises et accessoires. Ce fonds peut occuper sept à huit ouvriers, dont trois travaillent constamment pour bottes.

S'adresser au bureau du journal.

Cours de langue anglaise,

ET LEÇONS PARTICULIÈRES,

PAR M. MEIRONETTI,

Rue Puits-Gaillot, n° 19, au 4^e. — Prix : 10 fr. par mois. (6820)

(6807) A VENDRE. — Deux billards de la fabrique Sollier, breveté, rue des Célestins, 6, à Lyon.

S'y adresser, ou chez M. Cotillon, limonadier, place Lévis, chez lequel ils sont livrés à l'essai.

(4513) A VENDRE pour cause de départ. — Fonds de café agencé à neuf, grande rue de la Guillotière, n° 66.

S'y adresser. On donnera des facilités pour le paiement.

(6804) A VENDRE. — Boiseries, rayons, banques, un bureau pour magasin.

S'adresser, de dix heures à trois heures, rue de la Préfecture, n° 5.

(4515) AVIS.

A VENDRE. — De très-beaux mûriers greffés de deux ans et d'un an, pourrettes de mûriers et autres arbres.

S'adresser chez M. Guillot père, pépiniériste, rue des Hirondelles, n° 1, à la Guillotière.

(4509) A LOUER à la Noël prochaine. — Un emplacement, four, séchoir et four à poterie, près la barrière du Rhône, cours du Midi, à Perrache.

S'adresser à M. Pater, rue St-George, n° 17.

(6819) A VENDRE en totalité ou par portions séparées. — Plusieurs maisons situées à Lyon, rue Vieille-Monnaie et montée du Gourguillon, dans les prix de 3, 5, 6, 15 et 30,000 fr.; quelques-unes pourront même être vendues par étages.

On donnera aux acquéreurs de grandes facilités pour les paiements.

S'adresser à M. Vernay, chez Me Balley, avoué, rue St-Jean, n° 6.

(6822) VENTE PAR LIQUIDATION, AUX DEUX PHILIBERT,

Galerie de l'Argue, nos 51 à 55, en face du passage qui conduit à la place Grenouille, à Lyon.

M. FONTAINE a l'honneur d'informer le public que l'on trouvera dans ses magasins un grand assortiment d'Habilllements confectionnés au-dessous du cours; Manteaux pour homme, du prix de 65 à 185 francs.

(4517) A AFFERMER. — Beau domaine, à des conditions avantageuses au preneur. Il y a cheptel composé de bétail, semences, paille et fourrage.

S'adresser au bureau du journal.

(6806) On a perdu un lorgnon en or, émaillé, depuis le Grand-Théâtre jusque dans la rue du Péral. Il y aura récompense honnête.

S'adresser chez M. Mollard, rue du Péral, n° 10, ou au bureau du journal.

(6818) M. Perrichon, ayant cédé son établissement des bains orientaux, hôtel du Parc, a l'honneur d'informer les personnes qui ont des billets de bains orientaux que ces billets ne seront reçus que jusqu'au 15 décembre 1837.

CHEMIN DE FER DE ST-ETIENNE A LYON.

MM. les actionnaires sont prévenus que, conformément à l'article 39 des statuts, l'assemblée générale aura lieu le 20 décembre prochain, au domicile de l'agent central, rue de Lille, n° 105, à Paris. (6812)

(3421) Mlle Jamme, dentiste à Lyon, rue St-Pierre, n° 4, au 3^e, prévient le public qu'elle est tous les jours chez elle, excepté les dimanches, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir dans les petits jours, et dans les grands jusqu'à 6 heures.

DÉPOT

de porcelaines des manufactures de Limoges,

Quai Bon-Rencontre, n° 65, à Lyon.

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL DES PRODUITS DE DIVERSES MAISONS.

Service de table à six couverts, composé de 4 douzaines d'assiettes, 1 soupière, 6 plats ronds et ovales, 1 saucière et 2 ravers, 43 f. 85 c.

Service de douze couverts, composé de 6 douzaines d'assiettes, 1 soupière, 10 plats ronds et ovales, 1 saladier, 1 saucière et 4 ravers, 66 f. 50 c.

Service de vingt-quatre couverts, composé de 12 douzaines d'assiettes, 2 soupières, 2 saladiers, 22 plats ronds et ovales dont un à poisson de vingt-quatre pouces, 4 casseroles, 2 plats carrés, 2 guéridons et 2 moutardiers, 220 f. 00 c.

Articles de dessert, peinture et dorure, proportionnés aux prix ci-dessus. Un peintre sur porcelaines et un doreur, attachés au dépôt, se chargent d'exécuter tous les articles de réassortiment et sujets de fantaisie. (6813)

(3426) AVIS MÉDICAL IMPORTANT.

De tous les dépuratifs préconisés en France, le sirop composé de salsepareille, dit de Cuisinier, est le remède authentiquement approuvé par une nombreuse commission médicale pour la complète guérison des maladies secrètes et des maladies provenant d'un sang échauffé.

Se vend par flacon de 5 fr., avec un prospectus, à la pharmacie de M. Macors, rue Saint-Jean, n° 30, à Lyon.

A vendre, pour cause de cessation de commerce,

Robes de chambre, Manteaux de ville et de voyage,

A BAS PRIX.

Au grand magasin d'habillements des Deux-Jumeaux, galerie de l'Argue, nos 44 à 50. (6823)

SIROP PECTORAL DE MOU-DE-VEAU

PAR DISTILLATION,

Composé par P. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, n° 30, à Lyon.

Ce sirop, approuvé en 1788, époque où aucun remède de ce genre n'était connu, a toujours obtenu la préférence sur tout autre dans les rhumes, toux, catarrhes, enrouements, esquinancies, coqueluches, extinctions de voix, crachements de sang, et particulièrement dans la grippe. Tout récemment il a été observé que la vertu calmante de ce sirop a été opposée avec le plus grand succès à cette maladie, soit par l'usage d'une cuillerée, matin et soir, comme préservatif, soit comme curatif, pendant sa période, agissant sur toutes les irritations de la gorge, de la poitrine et des poumons.

M. MACORS se fait un devoir d'annoncer au public que ce sirop, dont son père fut le seul inventeur, et auquel il fut l'unique successeur, ne doit pas être confondu avec ceux auxquels on a donné le même nom, dans l'intention de le contrefaire, et qui ne méritent nullement la même confiance. (3425)

PAR BREVET DE PERFECTIONNEMENT

BALANCES BASCULES

Pour le pesage des Voitures,

Pour Poids publics et grands Etablissements;

ET BASCULES PORTATIVES

L'usage des Marchands de Soie, de Fer, de Charbon; des Maisons de Roulage, Forges, Mines, etc.

CHEZ BÉRANGER ET Co, BALANCIERS-MÉCANICIENS,

Rue des Forces, près la place de la Fromagerie,

A LYON.

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont le détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix : 3 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 15.

A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.

A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Genève, chez M. Burkel, droguiste.

A Vienne, chez Mouret fils, épiciers, rue Marchande.

A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.

A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.

A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciers, rue Paluy.

A Givors, chez M. Thivy, épiciers, Grande-Rue.

A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.

A Avignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier.

A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.

A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.

Valence, Ronzier, place des Clercs.

Lons-le-Saunier, Vincent, épiciers et marchand de parapluies, place de la Liberté.

Paris, Maréchal, épiciers, rue du Pont-aux-Choux, n° 14 ou 17.

Le Puy, Bernardpic, droguiste, rue Panesac, n° 164.

Ainsi que dans les principales villes de France. (5453)

MALADIES

DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des Facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien-interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

DÉPÔTS :

Vienne, Mouret fils, épiciers, rue Marchande.

Givors, Thivy, épiciers, Grande-Rue.

Grenoble, Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

St-Etienne, Millet-Dubreuil, épiciers, rue de Foy, n° 59.

Rouanne, Amelot, confiseur.

Montbrison, Lacroix, pharmacien.

Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue.

Chalon-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincaillier, au coin de la rue au Change.

Mâcon, Charpentier, marchand de papier et d'estampes.

St-Chamond, Sagniol-Peyre, quincaillier, Grande-Rue.

Bourgoin, Charles, quincaillier, place d'Armes.

Romans, premier confiseur, place Fontaine-Couverte.

Valence, Ronzier, confiseur, place des Clercs.

Bourg, Martinet, pharmacien, rue d'Espagne.

Trévoux, Prost, épiciers. (5452)